



SIE

Service
Intercommunal
des Énergies



Tarifs d'électricité 2025

Professionnels



SIE SA
Service Intercommunal
des Énergies

Chemin de la Gottrause 11
1023 Crissier
021 631 51 11

info@sie.ch - www.sie.ch

Composition des prix

Le prix de l'électricité est composé de quatre parties distinctes qui reflètent la structure des activités liées à l'électricité :



Électricité consommée

Montant pour l'électricité fournie.



Utilisation du réseau régional

Montant de distribution qui correspond au prix d'acheminement du courant sur le réseau local et régional.



Utilisation du réseau national (Swissgrid)

Montant d'acheminement qui correspond au prix du transport du courant sur le réseau national à très haute tension géré par Swissgrid. Ce montant, reversé à cet organisme, inclut les services système ainsi que la réserve d'électricité hivernale.

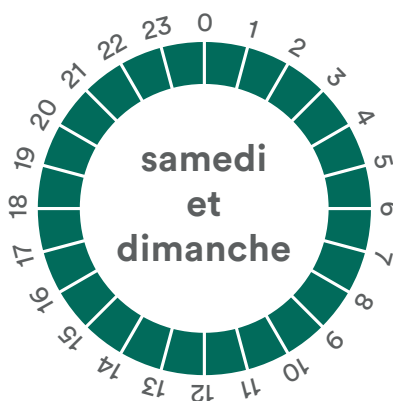
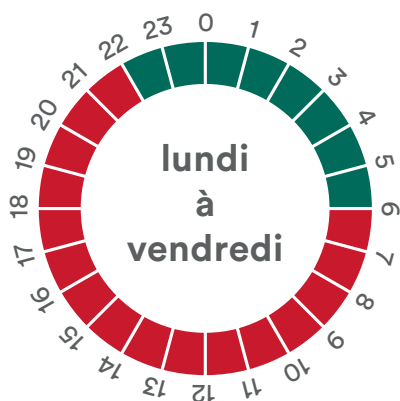


Taxes publiques et émoluments

Ensemble des redevances dues aux collectivités publiques. Ces montants sont entièrement reversés à la Confédération, aux cantons et aux communes. Ils financent, entre autres, le développement des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique ou le développement durable.

Horaires hebdomadaires

Heures pleines (HP) et heures creuses (HC)



heures creuses   heures pleines

Votre énergie de demain, par votre opérateur de proximité

Nos offres d'énergie vous permettent de choisir le moyen de production et la provenance de votre électricité les plus adaptés. Découvrez les produits SIE.



SIE Nature

Avec SIE Nature, vous bénéficiez du mix énergétique hydraulique et solaire de la région. En choisissant SIE Nature, vous faites le choix d'une énergie renouvelable, témoin de votre engagement durable.



SIE Nature +

Avec SIE Nature +, vous bénéficiez d'un mix énergétique composé d'une énergie issue à 50% de l'hydraulique et à 50% du photovoltaïque suisse. En choisissant SIE Nature +, vous faites le choix d'investir dans les nouvelles énergies renouvelables.



Votre profil de consommation

VOUS CONSOMMEZ MOINS DE 60 000 KWH PAR AN

Solo

Ce profil vous est destiné si vous consommez de l'énergie principalement durant la journée. Il s'applique à la majorité des petites entreprises.

Modulo

Ce profil convient aux professionnels qui ont la possibilité de moduler leur consommation d'électricité en fonction des heures pleines et des heures creuses.

Les clients qui souhaitent opter pour un profil Modulo (heures pleines/heures creuses) doivent s'équiper d'un compteur à double tarif, dont les frais d'installation sont à leur charge. Pour les locataires, l'accord du propriétaire est nécessaire.

VOUS CONSOMMEZ PLUS DE 60 000 KWH PAR AN

Profils Top (A et B)

Les clients consommant moins de 60 MWh par an sont transférés à un profil sans puissance dès l'exercice annuel suivant.

VOUS CONSOMMEZ PLUS DE 1.4 GWH PAR AN ET AVEZ UNE SOUSCRIPTION SUPÉRIEURE À 800 KW

Les profils de consommation **Direct (A et B)** s'appliquent dans le cas où l'installation moyenne tension est propriété de SIE SA.

Les profils de consommation **Master (A et B)** s'appliquent dans le cas où l'installation moyenne tension est propriété du client. Deux options par profil sont proposées (A ou B). Le choix de l'option A ou B est fait automatiquement lors du calcul de la facture, sur la base de l'acheminement le plus économique.

Top A, Direct A et Master A :

ces profils, avec composante de puissance sur l'acheminement, s'adressent aux clients dont le profil de consommation présente une faible durée d'utilisation de la puissance (DUP *).

Top B, Direct B et Master B :

ces profils, avec composante de puissance sur l'acheminement, s'adressent aux clients dont le profil de consommation présente une grande durée d'utilisation de la puissance (DUP *).

* DUP (h) est obtenue en divisant la consommation annuelle (kWh) par la puissance maximale mensuelle ¼ horaire moyenne (kW).

Remarque : lorsqu'elles sont en fonction durant les heures pleines, les applications thermiques suivantes sont déclenchées, du lundi au vendredi par programme de télécommande :

- **Machine à laver et séchoir¹ :**
11h à 12h
- **Pompe à chaleur pour chauffage des locaux¹ :**
10h30 à 12h30 et 17h à 19h
- **Chauffe-eau :**
9h à 12h30
- **Chauffage électrique¹ :**
10h à 12h30, max. ½ h par heure
- **Four industriel :**
10h30 à 12h30

¹ Déclenchement désactivé. Pourrait être réactivé en cas de nécessité ou d'urgence.

Prix 2025 Professionnels

	ÉNERGIE ÉLECTRIQUE				ACHEMINEMENT RÉGIONAL				TRANSPORT NATIONAL ¹ , SERVICES SYSTÈME ET RÉSERVE D'ÉLECTRICITÉ ⁶		
	SIE NATURE		SIE NATURE+		SIE				swissgrid		
TARIFS	HP ct./kWh	HC ct./kWh	HP ct./kWh	HC ct./kWh	HP ct./kWh	HC ct./kWh	ABONNEMENT CHF/mois	PUISSANCE CHF/kW/mois	HP ct./kWh	HC ct./kWh	PUISSANCE CHF/kW/mois
CONSOMMATION INFÉRIEURE À 60 000 KWH PAR AN											
Solo	18.15		19.65		9.16		6.50	-	2.35		-
Modulo	20.85	13.34	22.35	14.84	10.67	7.11	7.50	-	2.52	1.98	-
Forfait 24/24h ²	18.15		-		8.82		1.80	-	2.30		-
CONSOMMATION SUPÉRIEURE À 60 000 KWH PAR AN											
Top A	18.31	12.12	19.81	13.62	8.88	2.74	60.00	6.51	2.35	1.40	1.02
Top B	18.31	12.12	19.81	13.62	5.20	2.74	60.00	13.03	1.80	1.40	2.07
CONSOMMATION BASSE TENSION, SOUSCRIPTION SUPÉRIEURE À 800 KW											
Direct A ³	18.31	12.12	19.81	13.62	4.36	1.38	80.00	3.76	2.42	1.43	1.10
Direct B ³	18.31	12.12	19.81	13.62	2.61	1.38	80.00	7.48	1.84	1.43	2.23
CONSOMMATION MOYENNE TENSION, SOUSCRIPTION SUPÉRIEURE À 800 KW											
Master A ^{3,4}	18.31	12.12	19.81	13.62	3.51	1.09	115.00	3.33	2.64	1.49	1.27
Master B ^{3,4}	18.31	12.12	19.81	13.62	2.07	1.09	115.00	6.66	1.97	1.49	2.54

S'ajoutent aux prix ci-dessus :

Taxes publiques

Taxe fédérale :	2.3 ct./kWh
Taxe cantonale* :	0.6 ct./kWh
Émoluments cantonal :	0.02 ct./kWh
Émoluments communal :	0.70 ct./kWh
Taxe communale spécifique* ⁵ :	0.10 à 0.55 ct./kWh

Sous réserve de modification des taxes et émoluments par les Autorités.

* Non assujettie à la TVA.

1 Comprend les frais de transport du réseau très haute tension, ainsi que les frais amont au réseau SIE SA (secours 125 kV), facturés par les SI Lausanne.

2 L'application de ce profil est soumise aux conditions préalables suivantes :
- L'installation d'un appareil de mesure de l'énergie n'est techniquement pas possible ou celle-ci représente des coûts disproportionnés par rapport à la consommation attendue.
- La puissance moyenne qui sera utilisée pour le calcul de la consommation annuelle (8760 h) est fournie par le client sur la base de mesures concrètes. SIE SA se réserve le droit de la vérifier. Cette puissance moyenne ne peut excéder la limite de 100 W.

3 Consommation minimale 1.4 GWh/an (sauf pour RCP nécessitant au moins deux transformateurs) ; puissance minimale facturée : 600 kW.

4 En cas de comptage côté BT, les profils de charge sont majorés de 1.5 %. Les conditions d'application de ces prix sont disponibles sur www.sie.ch (électricité > tarifs et liste de prix).

5 Crissier : 0.10 ct./kWh
Chavannes et Renens : 0.30 ct./kWh
Écublens : 0.55 ct./kWh

6 Services système : 0.55 ct./kWh
Réserve d'électricité hivernale : 0.23 ct./kWh

HP : heures pleines
HC : heures creuses
Prix en CHF hors TVA (8.1 %)

Il est possible de changer de tarif gratuitement une fois par année.

Energie réactive facturée : 4 ct./kVAh à partir d'un cos φ inférieur à 0.93 (correspondant à 40 % de l'énergie active, en heures pleines uniquement / non valable pour les profils Solo, Modulo et Forfait 24/24h).